

**Compte rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 26 septembre 2019**

**Date de convocation :**  
23 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 26 septembre à 19h00, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Mme Martine MERELLE, maire-adjoint

**Etaient présents :** M. Pierre BOUCHE, MMES Martine MERELLE, Estelle PRUVOST, Simone EQUER, Josiane MAILLEBOUIS, Sandrine BUISSON

**Nombre de Conseillers**  
En exercice :11  
Présents : 6  
Votants : 7

**Absentes excusés :** M. Sylvain LAMBERT, MMES Corinne DAVERDIN, Sandrine MOREIRA DA CRUZ, Aurélie GRAND  
Mme Maryse PAVARD, donne pouvoir à Mme Josiane MAILLEBOUIS,

**Secrétaire de séance :** M. Pierre BOUCHE

La séance débute à 19h04

M. Pierre BOUCHE est désigné secrétaire de séance

**1/ Lecture et Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 15 avril 2019**

Mme MERELLE fait la lecture du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 15 avril 2019. Une inversion sur deux noms a été notée : Mme BUISSON était présente, Mme MOREIRA DA CRUZ était absente. Les procès-verbaux et comptes rendus seront dûment corrigés.

Elle demande s'il y a d'autres remarques. Aucune remarque n'est faite.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**2/ Renouvellement de l'adhésion au dispositif départemental de téléassistance Vitaris**

Mme MERELLE rappelle Le marché actuel de téléassistance entre le Conseil Départemental et la société Vitaris est arrivé à échéance en juin 2019.

Le Conseil Départemental a lancé une consultation à l'issue de laquelle la société Vitaris a été de nouveau retenue,

Mme la maire-adjointe, propose que la commune renouvelle l'adhésion au système de téléassistance VITARIS,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable au renouvellement de la convention entre le Conseil Départemental et le CCAS de la commune de Rochefort-en-Yvelines et autorise le Président du CCAS à signer cette convention.

Mme Merelle précise que cinq Rochefortais bénéficient des services de téléassistance Vitaris.

### 3/ Impayés de loyer

Mme Merelle dit que la sous-préfecture de Rambouillet a alerté la commune au sujet d'un problème d'impayés de loyer. Elle a accompagné son courrier d'un formulaire à remplir. Le maire a convoqué l'administré en question (M. X) le 23 avril 2019, et a rempli avec lui le formulaire à renvoyer à la sous-préfecture. M. X a fait les emprunts nécessaires pour payer ses loyers, a été accompagné par l'assistante sociale, Mme GUERIN, et va faire ses courses au Carrefour des Solidarités. Mme BUISSON demande s'il a fait une demande d'aide auprès du CCAS ; Mme Merelle dit que oui, mais que ses revenus sont trop élevés pour qu'il soit éligible aux aides, Pour le moment, il se débrouille, grâce à un échéancier.

### 4/ Informations et questions diverses

#### ADMR

Mme Merelle dit qu'elle a assisté à l'assemblée générale de l'ADMR le 13 juin 2019 et fait passer aux membres présents, l'arrêté des comptes 2018 sur le procès-verbal de la réunion.

#### Tarifs téléassistance Vitaris et assistante ménagère

Mme Merelle indique que le tarif mensuel de téléassistance Vitaris est de 5.15€ ; que dans le cadre de l'aide ménagère le tarif horaire maximum en semaine est de 19.10€, et les dimanches et jours fériés, de 22 €.

#### Repas des Aînés

Mme Merelle indique que M. Lambert propose deux dates : soit le 7, soit le 14 décembre 2019 ; Châteaufort serait pressenti pour être le lieu du repas. Mme Buisson dit que le 14, ce sera la fête de l'école, et qu'elle ne pourra pas assister à ce repas si cette date est choisie. Elle dit aussi qu'il serait peut-être bien de revenir à la méthode du choix « à l'aveugle », en demandant aux divers restaurants à proximité de proposer leur menu pour 50€, et de soumettre ces menus aux membres du CCAS qui voteraient. Les restaurants à solliciter seraient : l'Escu de Rohan, le restaurant du Golf, le Barns à Bonnelles, l'Auberge de l'Ecureuil à Saint-Arnoult, et Chateaufort. L'ensemble des membres présents est d'accord avec Mme Buisson.

#### Mme Y

Mme Merelle fait une parenthèse pour évoquer l'état de Mme Y. Cette dame est dans une situation « entre deux eaux » ; elle ne demande pas d'aide au CCAS, mais ne peut vivre de façon autonome. Ses problèmes de santé, couplés à une fragilité psychologique, l'ont amenée à appeler plusieurs fois les pompiers pour la ramener chez elle alors qu'elle s'était perdue dans Rochefort. En août, lorsque le service du CCAS de la mairie a pris connaissance de son dossier, la commune l'a inscrite au système de téléassistance Vitaris, et demandé le passage d'une aide-ménagère le matin et l'après-midi (1/2 heure à chaque passage) à son domicile. Elle a ensuite passé trois semaines à l'Oasis à Chevreuse et revient chez elle lundi 30 septembre n'ayant aucune pathologie nettement déclarée, elle ne peut être prise en charge médicalement à 100% pendant plus de 26 jours en centre hospitalier. Etant dans l'impossibilité de conduire, c'est son aide-ménagère qui ira la rechercher. L'assistante sociale, Mme Guérin travaille sur son dossier APA. Il est question de renforcer sa curatelle. Mme Equer s'inquiète de savoir si quelqu'un continuera à aller voir Mme Y. Mme Merelle dit qu'elle ira la voir de temps en temps, et invite toute personne membre du CCAS à en faire de même, ne serait-ce que pour l'accompagner à Saint-Arnoult, et la sortir prendre l'air.

**Apéritif des 4 CCAS**

Mme Merelle rappelle que l'apéritif aura lieu le samedi 5 octobre 2019 et demande qui pourra venir aider. Mme Pruvost se propose, entre 12h et 14h. Sandrine Buisson sera également là. Mme Merelle et Mme Maillebouis se chargeront des achats l'avant-veille, suivant les quantités achetées l'année précédente.

La séance est levée à 20h08

**Liste des délibérations prises lors de la séance du jeudi 26 septembre 2019 :**

- DCAdm/ 2019-07 – Renouvellement de l'adhésion au dispositif départemental de téléassistance Vitaris



p/o Le président du CCAS, M. Sylvain LAMBERT

Mme Martine MERELLE, maire-adjoint

